

BARBARA KUSZMIDER
Groupe SCOLIA
Université Marc Bloch, Strasbourg

LE VERBE *POUVOIR* AU PASSÉ COMPOSÉ ET LES RELATIONS ASPECT/MODALITÉ

Abstract. Kuzmider Barbara, *Le verbe «pouvoir» au passé composé et les relations aspect/modalité* [The verb *pouvoir* in the past simple tense and aspect/modality relations]. *Studia Romanica Posnaniensia*, Adam Mickiewicz University Press, Poznań, vol. XXIX: 2003, pp. 171-185, ISBN 83-232-1232-5, ISSN 0137-2475.

The aim of this paper is to specify some of the relations between modal domain and aspect. In French, verbal aspect is strictly linked to the past tense. That is why we propose an analysis of sentences with *pouvoir* in *passé composé*. Several typological-grammatical categories implicated in the modal interpretation are examined. Thus, considerable restrictions on person, interrogation or semantic property of the verb are identified in the functioning of the two main types of modality, deontic and epistemic.

INTRODUCTION

1. APPROCHE TRANSCATÉGORIELLE

Si l'importance des deux notions d'aspect et de modalité, à côté de celle de temps grammatical, dans la définition du fonctionnement verbal ne fait aujourd'hui aucun doute, on sait également que l'articulation et les rôles respectifs de ces trois catégories sont particulièrement complexes.

D'abord, à la différence du temps qui définit, de manière «objective», la localisation absolue ou relative du procès sur l'axe chronologique, l'aspect et la modalité relèvent, eux, davantage de sa vision «subjective» au travers du choix proposé par l'énonciateur¹.

¹ L'aspect, en informant sur les caractéristiques internes du procès en rapport avec les différentes phases de son déroulement, permet ainsi à l'énonciateur d'en envisager une représentation personnelle.

Mais surtout, les interactions entre ces trois catégories au travers de la production concrète d'énoncés sont difficiles à démêler². En ce qui concerne le problème qui nous intéressera ici, i.e. les relations aspect/modalité, on est tenté de se référer tout d'abord à des langues qui présentent un fort degré de grammaticalisation de la catégorie de l'aspect, telles les langues slaves. On sait en effet que, dans ces langues, l'opposition aspectuelle concerne tout lexème verbal qu'il soit conjugué ou non, comme cela se présente dans le cas de l'infinitif ou du participe. En d'autres termes, la notion d'aspect y est indépendante de la situation chronologique: l'aspect se manifeste dès le niveau notionnel, c'est-à-dire avant la prise en compte 'du paramètre temporel. Parallèlement, grâce à la possibilité d'actualisation de l'opposition aspectuelle au travers des formes telles que l'impératif ou l'infinitif, formes verbales privilégiées pour l'expression de la modalité, la relation aspect/modalité est tout à fait pertinente.

On doit noter en particulier le cas de figure le plus symptomatique de l'interdépendance des deux catégories de l'aspect et de la modalité: la situation où le changement formel, c'est-à-dire le changement d'aspect, entraîne une modification dans la valeur modale de l'énoncé. En effet, en disant, par exemple en polonais, *nie można otworzyć okna*: on ne peut pas ouvrir la fenêtre, on exprime l'impossibilité, contrairement à *nie można otwierać okna* qui signifie l'interdiction. Autrement dit, on constate l'affinité du perfectif *otworzyć* et de la modalité épistémique et, inversement, l'association de l'imperfectif *otwierać* à la modalité déontique.

La situation est différente en français où c'est le repérage temporel et les considérations de chronologie événementielle des procès qui jouent un rôle primordial dans l'organisation du système verbal. Il en résulte cette situation paradoxale où la catégorie de l'aspect, fondamentalement indépendante de la deixis temporelle, s'exprime au travers du repérage dans le révolu (cf. l'opposition passé simple/imparfait)³. Ainsi, il semble logique d'envisager que, dans les énoncés comportant *pouvoir* au passé, la valeur aspectuelle puisse être appréhendée. En effet

La modalité traduit, elle, le point de vue de l'énonciateur sur la réalisation du procès. Il faut toutefois noter que les notions de subjectivité et d'objectivité par rapport au temps et à l'aspect sont souvent envisagées de manière contradictoire et sont ainsi loin de faire l'unanimité (cf. notamment la discussion à ce sujet chez Cohen, 1989- 35).

² D'ailleurs, dans la plupart des études sur la modalité en général (Palmer, 1986) ou ponant sur des problèmes particuliers (Huot, 1974; Kronning, 1996; Sueur, 1977 et 1979), cette question n'est pas envisagée. De même, les études générales sur l'aspect (Cohen, 1989; Coinrie, 1976) ne font pas de liaison avec la modalité. On note toutefois que dans les approches qui se réclament de la théorie des opérations énonciatives inspirée de Culioli, les auteurs tels que Franckel (1989), Paillard (1988) ou de Vogué (1989) déclarent refuser toute analyse du temps et de l'aspect qui ne tiendrait pas compte des phénomènes de modalité. Voir aussi Gosselin (1996: 12).

³ D'où la distinction entre «l'aspect grammatical» (lié aux temps morphologiques) et «l'aspect lexical» (correspondant au contenu sémantique du lexème verbal et de son entourage). Il faut noter, de ce point de vue, que dans les langues dites «à aspect» (i.e. les langues slaves), cette distinction n'est pas opératoire.

l'imparfait, avec son sens non terminatif, i.e. marquant l'absence de limites, devrait relever de l'aspect non borné. A l'inverse le passé composé ou le passé simple devraient, eux, renvoyer à l'aspect borné. Cette hypothèse semble d'ailleurs corroborée par la confrontation des deux systèmes polonais et français⁴.

2. RESTRICTIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cependant, dans cet article, nous ne tiendrons pas compte des énoncés où *pouvoir* est à l'imparfait. Cette restriction est due aux caractéristiques de ce tiroir verbal et, en particulier, de ses rapports privilégiés avec le présent. Dans bien des cas en effet, il s'agit, par le biais de l'imparfait, de translater le présent (actuel ou non) vers la sphère du révolu. En outre, on connaît ses emplois dits «stylistiques»⁵ dans lesquels les procès ne sont plus véritablement vus dans le déroulement mais correspondent à un événement plus ou moins ponctuel. Enfin, l'imparfait étant également susceptible de véhiculer des valeurs modales propres, on aurait abouti, en l'intégrant à l'étude, à une combinatoire extrêmement complexe impossible à traiter dans le cadre d'un simple article.

Nous avons également écarté de nos investigations le passé simple en raison de ses propriétés énonciatives: le passé simple étant en rupture avec la situation d'énonciation, il induit *a priori* une limitation des emplois modaux du fait de l'effacement de l'énonciateur.

La configuration que nous nous proposons d'analyser, à savoir des énoncés comportant *pouvoir* au passé composé, permet en revanche toute une gamme d'interprétations. Mais surtout, en intégrant la catégorie du temps, un des principaux facteurs permettant en français d'accéder à la notion d'aspect, elle met en jeu simultanément les trois catégories et offre par conséquent les conditions optimales pour permettre l'observation de l'ordonnancement de la modalité et de l'aspect.

En optant pour l'analyse du modal *pouvoir*, nous situons notre problématique parmi les modalités dites «d'énoncé» impliquant les valeurs logiques de nécessité et de possibilité. On constatera toutefois que les modalités dites «d'énonciation» (déclarative, injonctive, interrogative) entrent également en jeu dans la mesure où il

⁴ On constate en effet (Kuzmider, 1999) qu'il existe dans cette configuration un fréquent parallélisme entre l'aspect de l'infinitif polonais des auxiliaires modaux se trouvant, eux, en dehors de l'opposition aspectuelle) et la valeur aspectuelle du modal français. Sous certaines conditions, principalement liées au type de modalité en jeu, on observe un phénomène (que nous avons appelé «transfert aspecto-modal»), de déplacement de la valeur aspectuelle perfective ou imperfective de l'infinitif polonais vers le modal français. Ainsi un énoncé comportant *pouvoir* * l'infinitif perfectif, p. ex. *można było otworzyć okno*, se traduit généralement à l'aide de cette même construction où *pouvoir* est au passé composé ou au passé simple; *on a pu (put) ouvrir la fenêtre*. La même construction avec un infinitif imperfectif *można było otwierać okno* sera traduite à l'aide de l'imparfait.

⁵ Les terminologies varient selon les auteurs: on parle de l'imparfait narratif, pittoresque, conclusif, etc.

existe des cas d'incompatibilité entre ces deux ordres de modalité. Cela prouve le caractère par trop arbitraire de cette distinction et signifie que le fonctionnement des modalités dans les langues naturelles échappe souvent au seul traitement logique.

Il convient enfin de signaler le problème du statut du repérage aspecto-temporel des expressions modales, c'est-à-dire la question de leur place sur l'axe chronologique par rapport aux énoncés non-modaux qui, eux, peuvent y être localisés. Si la différence entre les deux est fondée par ailleurs⁶, on ne peut ignorer qu'il existe une distance temporelle entre la survenue du procès et l'opération de modalisation impliquant le point de vue et le savoir ou la croyance de l'énonciateur. Dans ces conditions, l'objectivation et, par là même, la saisie aspectuelle des événements révolus paraît tout à fait envisageable. Tel n'est pas le cas des emplois futurs qui, en raison de leur caractère foncièrement virtuel, ne présentent pas du tout les mêmes caractéristiques que ceux relevant de la sphère du passé. Il faut noter à cet égard l'inadéquation de l'image graphique traditionnelle de l'axe du temps qui suggère le caractère symétrique des deux.

I. POUVOIR AU PASSÉ COMPOSÉ ET POLYSÉMIE INTERPRÉTATIVE

Le choix de faire porter notre analyse essentiellement sur des cas où *pouvoir* est au passé composé s'explique principalement par la nature aspecto-temporelle très hétérogène de ce tiroir verbal, phénomène bien repéré et connu. De plus, les caractéristiques énonciatives du passé composé, c'est-à-dire son repérage par rapport au locuteur, en font une forme privilégiée pour l'expression de la modalité. On est ainsi face à un fort degré de polysémie interprétative.

Pour les énoncés suivants, par exemple:

- (1) Il a pu travailler.
- (2) Il a pu sauter du train.
- (3) Il a pu venir.

On peut proposer schématiquement deux types de paraphrases correspondant à deux modalités différentes:

- (1a) Il a eu la possibilité de travailler.
- (2a) Il a eu la possibilité de sauter du train.
- (3a) Il a eu la possibilité de venir.
- (1b) Il a peut-être travaillé.
- (2b) Il a peut-être sauté du train,
- (3b) Il est peut-être venu.

⁶ Paillard (1988: 20) affirme ainsi que «d'une manière générale, la présence d'un modal dans un énoncé signifie que la relation prédicative est construite hors temps au sens où les coordonnées temporelles du procès ne sont pas définies».

Dans le premier cas, on parle traditionnellement, à la suite de Sueur (1979), de valeurs radicales de *pouvoir* qui correspondent, suivant le contexte, aux notions de possibilité logique, de permission ou de capacité. Ces valeurs sont encore dites intra-prédicatives et correspondent à la modalisation interne car, selon Guimier (1989), lors de la genèse mentale de l'énoncé, *pouvoir* est introduit au moment de la construction du prédicat.

Dans le deuxième cas, on parle de la valeur épistémique, liée à la connaissance ou à la croyance du locuteur qui porte un jugement sur l'ensemble de la relation prédicative, d'où le terme de *pouvoir* extrapredicatif.

II. POUVOIR ET PARAMÈTRES SYNTACTICO-SÉMANTIQUES

1. MODALITÉ ET FACTEURS DÉTERMINANTS

Il faut de plus souligner, ainsi que nous l'avons démontré dans un précédent article (Kuzmider, 2000), que l'interprétation des expressions modales peut être contrariée par divers facteurs contenus dans l'environnement immédiat du modal qui perd de ce fait une bonne part de sa polysémie. Il convient par conséquent de limiter l'analyse aux cas qui n'excluent pas d'emblée certains types de modalité. Nous nous proposons donc de prendre en considération quelques indices paramètres qui jouent un rôle déterminant dans la distributions des valeurs modales.

On s'attend d'abord à ce que la personne sujet figure parmi les facteurs décisifs dans l'interprétation modale. Tout acte d'énonciation étant une affirmation du savoir du locuteur, les affinités entre ces deux paramètres semblent ne faire aucun doute.

1.1. POUVOIR ET LA PERSONNE SUJET

On note tout d'abord que l'utilisation de la 1ère personne dans les exemples (1) à (3) n'entraîne spontanément que l'interprétation radicale. En effet, en examinant les paraphrases ci-dessous correspondant à la lecture épistémique, on s'aperçoit qu'il est indispensable de disposer d'un contexte tout à fait spécifique qui les rendrait acceptables.

(1b') J'ai peut-être travaillé.

(2b') J'ai peut-être sauté du train.

(3b') Je suis peut-être venu.

Il semble *a priori* difficile de produire de tels énoncés dans la mesure où l'énonciateur exprime de fait un manque de certitude concernant un procès dont il a été lui-même agent. C'est comme s'il n'avait pas tous les éléments d'information

prouvant qu'il est l'auteur des actes dont il parle. Par conséquent, pour pouvoir l'affirmer, il faudrait, par exemple, qu'il avoue souffrir d'amnésie.

Pour ce qui est de la 2^{ème} personne, l'attribution des valeurs modales obéit également à des restrictions. On constate en effet souvent l'incompatibilité de *tu* avec des constructions comportant *pouvoir* au passé composé + infinitif:

- (1b'') *Tu as pu travailler.
- (2b'') *Tu as pu sauter du train.
- (3b'') *Tu as pu venir.

Précisons que ce cas ne concerne qu'une assertion positive, sauf dans le cas d'une reprise par le biais, par exemple, du discours rapporté. Il s'agit donc de proposition indépendante correspondant à une actualisation maximale. On verra par la suite que l'interrogation présente une configuration différente⁷.

Il faut toutefois remarquer que ces contraintes liées à la 2^{ème} personne concernent des procès volontaires. Pour ce qui est de procès non-intentionnels, c'est en revanche la seule interprétation épistémique qui semble *a priori* envisageable:

- (4) Tu as pu prendre froid.
- (5) Tu as pu rêver.

Pour ce type de procès en effet, on ne saurait, dans les conditions normales d'utilisation, admettre de lectures radicales:

- (4a) *Tu as eu la possibilité de prendre froid.
- (5a) *Tu as eu la possibilité de rêver.

Dans le cadre de la 3^{ème} personne, on observe le même type de phénomène, c'est-à-dire l'impossibilité, pour des procès à caractère involontaire, d'avoir une interprétation en termes, par exemple, de permission ou de capacité.

- (6) La concierge a pu entendre le coup de feu, que sais-je? (Abellio, *Heureux les pacifiques*)
- (7) Même innocent, il a pu prendre peur. (Beauvoir, *Les Mandarins*)

On voit ainsi qu'il est fondamental dans toute analyse de modalité de tenir compte de la composante sémantique du prédicat. Celle-ci doit nécessairement être envisagée dans sa dimension actancielle dans la mesure où la notion de caractère volontaire ou non du procès intervient de manière déterminante dans l'interprétation modale.

1.2. POUVOIR ET LE SN NON ANIMÉ OU IMPERSONNEL

Par ailleurs, en ce qui concerne la 3^{ème} personne, on remarque que la notion de genre joue également un rôle considérable dans la distribution des valeurs modales.

⁷ En revanche, nous ne traiterons pas ici de la négation tant son rôle dans la modalité est loin d'être simple et exigerait un travail à part.

Comme on peut le constater dans la série d'exemples suivants, le SN correspondant à une entité non animée ou impersonnel, est difficilement compatible avec les valeurs radicales.

- (8) Au cas où elle me demanderait cet après-midi, vous répondrez que la voiture est vieille, qu'elle a pu avoir une panne, enfin n'importe quoi. (Bernanos, *Un mauvais rêve*)
- (9) Je vois bien ce que la vertu professionnelle de Pierre L. a pu fournir d'utile à l'ennemi [...] (Ambrière, *Les grandes vacances*).
- (10) En se levant, elle renouvelle ce nettoyage, pour enlever les impuretés que le repos a pu faire sortir. (Romains, *Les hommes de bonne volonté*)
- (11) La tranchée 25 n'a aucune idée de ce que les torpilles et les obus boches ont pu faire de la tranchée 18. (Romains, *Verdun*)

Il paraît évident que, dans cette configuration, la notion d'intentionnalité ou d'opérativité, normalement liée à un agent animé, est exclue. Or, seuls les procès correspondant à un acte volontaire peuvent être mis en relation avec l'idée de permission, de capacité ou de simple possibilité, d'où la difficulté d'avoir une valeur radicale.

Cela dit, on constate que les choses ne sont pas toujours aussi simples, il arrive fréquemment que l'on attribue l'intentionnalité à un SN inanimé au travers d'un processus de recatégorisation et, de ce fait, l'interprétation radicale redevient possible. Cela ne veut pas dire que les sujets non animés soient capables d'exprimer une permission mais que ce sont les circonstances qui l'autorisent. Tel est le cas dans les trois énoncés ci-dessous.

- (12) Seulement, hier, ça a pu changer. (Moinot, *Le sable vif*)
- (13) La résolution a pu être sincère. Elle l'était, je le crois, j'en suis sûr. (Gracq, *Un beau ténébreux*)
- (14) Tu n'as même pas attendu de recevoir le pneu de Michel le lendemain. Je le sais. Le pneu n'a pu partir que le soir. (Abellio, *Heureux les pacifiques*)

En (12), faute de contexte plus large, les deux lectures sont *a priori* possibles. On a d'abord l'effet de sens «éventualité» paraphrasable par: «il se peut que ça ait changé». Pour la lecture radicale, on peut gloser par: «les circonstances ont rendu possible la survenue du procès, i.c. le changement».

En (15), si on enlevait l'énoncé faisant suite à l'énoncé modal, les deux interprétations seraient également envisageables: «il se peut que la résolution soit sincère» ou «les circonstance ont permis la sincérité de la résolution».

En (14), la lecture radicale semble s'imposer en raison de l'emploi de l'expression restrictive *ne que* qui oriente l'interprétation vers l'expression de possibilité ou d'autorisation: «les circonstances ou des agents des services postaux ont rendu possible le départ du pneu».

D'autres exemples comportant cette construction avec *ne que* corroborent cette limitation interprétative.

(15) Ma belle-soeur n'a pu voir que tes pieds. (Simenon, *Les vacances de Maigret*)

(16) Mais en présence de ses collègues, il n'a pu échanger avec lui que quelques phrases banales. (Droit, *Le retour*)

Etant donné qu'il semble impossible, dans ces énoncés, de concevoir l'effet de sens «éventualité», on peut conclure que cette construction syntaxique fait partie de celles, très nombreuses⁸, qui restreignent le choix interprétatif en entraînant exclusivement l'une ou l'autre des valeurs modales.

Il se pose par conséquent un problème méthodologique concernant la constitution du corpus car, lorsqu'on analyse des énoncés qui sont des productions discursives authentiques, les cas ambigus sont relativement rares. La plupart du temps, des éléments du contexte induisent l'une ou l'autre des interprétations.

(17) [...] de cette façon, ils ont pu aller assez loin. (Giono, *Regain*)

Si on veut interpréter cette phrase, on est face à deux possibilités. En effet, le circonstant de manière ne permet pas de préciser ici s'il s'agit d'une des valeurs radicales ou de l'éventualité.

Les exemples suivants montrent en revanche que l'ambiguïté est levée grâce à des éléments du contexte. En les supprimant, on resterait dans le flou quant au type de modalité en jeu.

(18) Eh bien, oui: il a pu faire ça, mais ce n'est pas prouvé. (Sartre, *La nausée*)

(19) Bien sûr, il a pu reprendre cet argent pour l'expédier ailleurs, on peut supposer bien des choses. (Gracq, *Un beau ténébreux*)

(20) Tandis que j'imaginai l'entrefilet dans Ouest-France: «Un canot où avaient pris place deux Parisiens chavire; la jeune femme a pu regagner la côte mais le corps du jeune homme n'a pu être retrouvé». (Groult, *Il était deux fois*)

(21) Heureusement, le troisième, qui était en même temps le responsable du groupe, a pu sauter de la voiture criblée de balles. (Droit, *Le retour*)

Dans les deux premiers exemples, la présence d'énoncés *mais ce n'est pas prouvé* en (18) et *on peut supposer bien des choses* en (19), signifie clairement que les faits, liés à la croyance du locuteur, sont simplement envisagés comme éventuels, d'où la valeur épistémique.

En revanche, en (20), l'idée d'opposition exprimée dans *mais le corps du jeune homme n'a pu être retrouvé* et, en (21), l'adverbe *heureusement* participent à l'actualisation de l'événement. Ces éléments du contexte excluent donc la supputation et induisent l'interprétation radicale en termes de capacité.

⁸ Certaines d'entre elles ont notamment été étudiées pour *pouvoir* au présent dans Guimier (1989: 14-2.3).

1.3. POUVOIR ET INTERROGATION

Mais c'est surtout la forme interrogative qui restreint le choix interprétatif. Quel que soit le type d'interrogation (directe ou indirecte, partielle ou totale), elle entraîne logiquement les seules interprétations radicales:

- (22) A-t-il pu travailler (ouvrir la fenêtre, partir)?
 (23) Qui a pu ouvrir cette fenêtre? (Pilhes, *La rhubarbe*)
 (24) Qui donc a pu prendre cette photographie? (Pilhes, *La rhubarbe*)
 (25) Et qu'est-ce qu'a pu faire papa? (Duhamel, *Le combat contre les ombres*)
 (26) Alors, je me demande bien comment ils ont pu savoir que tu voulais me défendre.
 (Droit, *Le retour*)

Si, comme l'illustrent les exemples ci-dessus, la valeur épistémique est incompatible avec la forme interrogative, c'est qu'il n'est pas concevable d'interroger et proposer en même temps une évaluation modale en termes de supposition.

En revanche, en ce qui concerne la forme interro-négative, elle peut induire l'expression de l'éventualité:

- (24a) N'a-t-il pas pu travailler (ouvrir la fenêtre, partir)?

Comme l'a constaté Sueur (1979), l'énoncé pourrait être paraphrasé par quelque chose comme: «n'est-il pas possible qu'il ait travaillé (qu'il ait ouvert la fenêtre, qu'il soit parti)?» Et de fait il peut être considéré comme une question rhétorique, qui apporte la même information que: «il a peut-être travaillé (a ouvert la fenêtre, est parti)». Par conséquent, les interro-négatives devraient être plutôt rapprochées des phrases affirmatives que des interrogatives.

III. POUVOIR ET PARAMÈTRES ASPECTO-TEMPORELS

En analysant nos exemples avec *pouvoir* au passé composé, nous avons constaté un comportement différent des deux modalités par rapport à la paraphrase par l'infinitif passée⁹. Il apparaît que la combinatoire expression modale + marque aspectuelle d'accompli entraîne des interprétations différentes par rapport à la catégorie de l'aspect. C'est ce que révèle le test ci-dessous.

Pouvoir épistémique

(27) Il a pu le faire = il peut l'avoir fait

Pouvoir radical

(27') Il a pu le faire ≠ il peut l'avoir fait

On constate, pour la modalité épistémique, la correspondance entre la valeur aspectuelle bornée véhiculée par le passé composé et le caractère perfectif de la

⁹ Ce test a été proposé pour le verbe *devoir* dans Huot (1974).

construction modale. Dans le cas des interprétations radicales, en revanche, le fait de ne pas pouvoir recourir à la paraphrase par l'infinitif passé semble suggérer la contradiction entre la saisie aspectuelle de l'énoncé modal et la valeur du passé composé.

En est-il toujours ainsi quel que soit le type de procès de l'infinitif? Dans la plupart des analyses portant sur la modalité, les auteurs privilégient, au dépens des autres catégories¹⁰, les exemples où l'infinitif est un verbe dynamique, et en particulier un accomplissement. Afin d'apporter de nouveaux éléments d'analyse, nous nous proposons maintenant d'examiner l'incidence du type de procès dans l'interprétation aspecto-modale de *pouvoir*. Cela nous permettra de déterminer d'éventuelles incompatibilités de chaque modalité avec un type de procès exprimé par l'infinitif. Si cette approche a déjà été proposée dans le cadre du verbe *pouvoir* au présent (Boissel, 1989), il nous semble intéressant d'élargir cette recherche au passé composé où le paramètre temporel permet d'explicitier les valeurs aspectuelles.

1. MODALITÉ ET TYPE DE PROCÈS

Nous nous fonderons ici sur la classification de Vendier, même si l'on doit reconnaître l'absence d'homogénéité des classes et, notamment, le fait que sous l'effet des éléments du contexte, le même verbe peut appartenir à deux classes différentes. Par conséquent, pour déterminer l'appartenance d'un lexème verbal à un type de procès, il faudrait procéder à un calcul complexe qui prenne en considération toute la relation prédicative qui se manifeste au travers de la construction du verbe: présence ou absence d'un objet, sa détermination, rôle des circonstants, nature du sujet, etc.

De plus, dans une étude des modalités telle que la nôtre, il faut fréquemment sortir du cadre aspectuel *stricto sensu* afin d'affiner l'analyse de chaque type de procès au moyen d'autres paramètres de type modal et actanciel, en termes notamment d'agentivité, d'intentionnalité et de causation.

1.1. POUVOIR ET ACHÈVEMENTS ET ACCOMPLISSEMENTS

Malgré le recours à la notion de durée interne qui est évoquée pour différencier les achèvements des accomplissements (son absence pour les premiers et sa présence pour les seconds), leur distinction reste relativement fragile selon le contexte ou la situation référentielle. Certains tests, comme celui utilisant *mettre*

¹⁰ Cf. Boissel (1989), à propos des travaux de Sueur (1979).

5 min à vs mettre 5 min avant de doivent ainsi permettre de séparer les procès ponctuels (achèvements) des non ponctuels (accomplissements)¹¹.

Il semble toutefois qu'en ce qui concerne le fonctionnement de ces deux types de procès dans les expressions modales, ce n'est pas la notion de durée mais celle de borne, présente dans les deux, qui soit pertinente. En effet, pour les uns comme pour les autres, le recours à la paraphrase par l'infinitif passé aboutit à un résultat identique: elle n'est possible que dans les interprétations épistémiques.

Pouvoir épistémique

(28) Il a pu traverser la rue = Il peut avoir traversé la rue.

(29) Il a pu construire une maison = Il peut avoir construit une maison.

(30) Il a pu venir = Il peut être venu.

Pouvoir radical

(28') Il a pu traverser la rue ≠ Il peut avoir traversé la rue.

(29') Il a pu construire une maison ≠ Il peut avoir construit une maison.

(30') Il a pu venir ≠ Il peut être venu.

Cette relation paraphrastique suggère qu'il y a conformité pour cette modalité entre l'aspect accompli du passé composé et l'interprétation perfective en termes de construction d'un état résultant pour les deux types de procès.

1.2. POUVOIR ET ACTIVITÉS

Du point de vue de l'articulation aspect/modalité, le cas des activités, qui sont des procès non terminatifs, c'est-à-dire n'ayant pas de borne explicite, est intéressant. Suivant la modalité, la saisie aspectuelle change; les interprétations radicales induisent plutôt l'engagement de l'activité tandis que, dans l'interprétation épistémique, l'accent est mis sur l'état résultant.

(31) Il a pu faire un régime.

(32) Il a pu courir.

(33) Il a pu boire de l'alcool.

On voit qu'en disant *il a pu faire un régime* au sens où il lui a été possible de le faire (grâce à des circonstances favorables) ou qu'on le lui a permis (pour des raisons de santé ou d'obligations professionnelles), on pose la possibilité de l'existence de l'activité sans préjuger de son issue. En revanche, la valeur d'éventualité est elle, liée au constat que l'on fait à partir des éléments recueillis dans la réalité extra-linguistique. Ceci rejoint le point de vue de Tasmowski (1994: 55) pour qui «les énoncés comprenant *pouvoir* épistémique [...] sont l'indice d'un processus mental qui consiste à créer des prémisses, à en inférer des conclusions et à évaluer ces conclusions pour n'en retenir que partie». En d'autres termes, il s'agit de commenter et d'expliquer un certain état de choses. Il semble donc bien que dans

¹¹ Plusieurs de ces tests, avec certaines des restrictions qu'ils induisent, sont commentés dans Gosselin (1996).

ce cas, ce qui est focalisé, c'est l'état résultant. Nos énoncés le confirment: en (31), par exemple, la personne dont on parle a perdu du poids, en (32) est essoufflée et, en (33), présente des signes d'ébriété. Si, dans l'interprétation épistémique, l'accent est mis sur la borne finale c'est que c'est la relation extrapredicative qui est concernée et cela est lié au savoir du locuteur qui juge les faits. En revanche, étant donné que dans les interprétations radicales, c'est la permission, la capacité ou la possibilité extérieure, donc la relation intra-predicative, indépendante du jugement du locuteur, qui sont impliquées, la prise en compte de la borne finale semble difficile. On peut donc conclure qu'en dépit du caractère non borné de l'infinif, la modalité épistémique est solidaire de l'aspect véhiculé par le temps grammatical.

D'ailleurs, le test de paraphrase conduit, pour les activités, aux mêmes résultats que pour les achevements et les accomplissements.

Pouvoir épistémique

- (34) Il a pu faire un régime = Il peut avoir fait un régime.
 (35) Il a pu courir = Il peut avoir couru.
 (36) Il a pu boire de l'alcool = Il peut avoir bu de l'alcool.

Pouvoir radical

- (34') Il a pu faire un régime ≠ Il peut avoir fait un régime.
 (35') Il a pu courir ≠ Il peut avoir couru.
 (36') Il a pu boire de l'alcool ≠ Il peut avoir bu de l'alcool.

1.3. POUVOIR ET ÉTATS

Il nous reste enfin à examiner le cas des statifs dont le comportement à l'égard du verbe *pouvoir* conduit à envisager des subdivisions.

On voit d'abord, dans les trois exemples fabriqués (37) à (39), que pour les états permanents qui renvoient à des propriétés essentielles, inaliénables et stabilisées, *pouvoir* au passé composé est, pour des raisons évidentes, incompatible avec les valeurs radicales de permission et de capacité. Quant à la possibilité, on pourrait envisager des contextes dans lesquels de tels énoncés seraient acceptables. Le premier des trois énoncés, par exemple, est tout à fait imaginable dans la mesure où la valeur d'état permanent résulte en fait d'un procès dont la nature aspectuelle renvoie à un perfectif: *être né à X*. De plus, ce procès peut avoir été provoqué: on peut en effet dans certains cas programmer la naissance dans un lieu précis. Dans les deux autres cas, qui ne présentent pas cette configuration, à moins d'imaginer un scénario de science-fiction, cette interprétation est bloquée. Il faut préciser que, dans le corpus authentique auquel nous avons eu recours, nous n'avons pas trouvé d'exemples de cette nature.

Pour ce qui est de l'éventualité, on observe la difficulté d'équivalence parastatique avec *peut être*, ce qui semble écarter la lecture épistémique.

- (37) ? Il a pu être originaire de X.
 (38) *Il a pu être gaucher.
 (39) *Il a pu avoir les yeux bleus.

En ce qui concerne les états contingents ou transitoires, il faut distinguer, d'après Boissel (1989), deux cas. D'une part, on a des états qui peuvent être vus comme «subjectifs»: il s'agit de constructions qualifiant un animé avec *être* + adjectif et qui correspondent à un comportement momentané. Ces états ne peuvent être prédiqués d'un sujet que par le biais d'un jugement: quand on dit, *il est courageux*, cela équivaut à *je le trouve courageux* ou *il a l'air courageux*, d'où la domination de l'épistémique. Toutefois, l'interprétation radicale de capacité reste possible.

(40) Il a pu être courageux.

(41) Il a pu être odieux.

(42) Il a pu être sympa.

Parmi les valeurs que peut prendre *pouvoir* dans ce type d'états transitoires, on trouve également la valeur sporadique. Il faut préciser que cet effet de sens concerne la sporadicité temporelle ou habituelle et non pas référentielle qui, selon Kleiber (1983), est liée à la présence d'un déterminant à valeur générique au niveau du SN sujet, comme dans l'exemple désormais classique: *les Alsaciens peuvent être obèses* qui se paraphrase par: «il existe parmi les Alsaciens des individus qui sont obèses».

Pour Kleiber, pouvoir sporadique est nécessairement lié à l'imperfectivité du temps grammatical. On dit d'ailleurs généralement que cette valeur n'est pas attestée dans les emplois où *pouvoir* est au passé composé. Cependant les deux valeurs de capacité et de sporadicité ne semblent pas être exclues à l'image des énoncés de (40) à (42) qui peuvent se lire: «il y a eu des moments où il a été courageux (odieux, sympa)»; «il en a été capable».

En revanche, les états «objectifs», c'est-à-dire issus d'un processus et pouvant être prédiqués indépendamment de tout jugement, n'admettent pas d'interprétations radicales:

(43) Il a pu être heureux,

(44) Il a pu être inquiet.

(45) Il a pu être amoureux.

Etant donné que dans ce type de statifs, c'est de nouveau la valeur épistémique qui s'impose, on peut en conclure qu'il existe, pour la majeure partie des verbes d'état, une affinité avec l'effet de sens «éventualité».

CONCLUSION

Afin de déterminer les relations aspect/modalité de *pouvoir* au passé composé, nous avons mené une analyse du rôle que jouent les paramètres syntactico-sémantiques et aspecto-temporels dans les valeurs que peut prendre ce modal.

Quelles principales conclusions peut-on tirer de cette recherche?

Tout d'abord, ainsi que nous avons pu le démontrer dans la première section, c'est surtout la configuration qui conjugue l'usage de la 5^{ème} personne référant à un agent animé humain et renvoyant à un procès intentionnel qui produit une polysémie interprétative maximale. Autrement dit, il existe de nombreuses affinités ou, au contraire, des incompatibilités de ces paramètres avec les deux valeurs modales.

Dans la deuxième section, nous avons pu voir que, face à un cas d'intrication de l'aspect, de la modalité et du temps, les types de procès sont un indice déterminant pour rendre compte du comportement de ces trois catégories. Les procès dynamiques, à l'inverse des statifs offrent ainsi une plus grande variété interprétative du verbe *pouvoir*. Mais surtout, il ressort de l'analyse de la combinatoire modale et de la marque aspectuelle d'accompli un fonctionnement original des deux lectures radicale et épistémique. On constate très souvent l'attachement des valeurs radicales à un repérage temporel qui présentent, de ce fait, une relative indépendance par rapport à l'aspect. *A contrario*, la lecture épistémique semble plus soumise au repérage aspectuel en raison de ses affinités et de ses dépendances des types de procès.

Enfin, il faut insister sur l'interdépendance des modalités d'énoncé et des modalités dénonciation. Les unes et les autres entretiennent un rapport complexe, où se trouvent impliqués de nombreux facteurs. Déterminer avec précision leur relation nécessiterait, en plus de l'étude des trois paramètres de la personne sujet, du genre animé vs inanimé et de l'interrogation que nous avons examinés, d'explorer les nombreuses répercussions de la négation sur les valeurs modales. En outre, mériterait aussi d'être envisagée la subordination et, tout particulièrement, l'incidence pour la modalité d'une relation de cause, de concession ou d'hypothèse. Plus généralement, l'analyse des propriétés aspectuelles des modaux réclame un élargissement et un enrichissement continu de la réflexion qui permette d'appréhender les relations complexes et fluctuantes entre les différents paramètres, syntaxico-sémantiques et aspecto-temporels. On doit, à tout moment, repenser leur hiérarchie, évaluer le poids respectif de ceux qui ont déjà été étudiés, ne pas oublier d'en intégrer d'autres, effectuer des comparaisons du jeu des paramètres dans le cas d'autres modaux. En ce sens, cette recherche sur *pouvoir* constitue un premier pas dans un travail à long terme sur une problématique assez peu explorée en linguistique.

RÉFÉRENCES

- Bannour, A., (1986), *Recherches sur les structures modales dans le système verbal*, Tunis, Université de Tunis, 375 p.
- Boissel, P. et al., (1989), *Paramètres énonciatifs et interprétations de «pouvoir»*, Langue française, n° 84, Paris, Larousse, pp. 25-69.

- Borillo, A., (1991), *De la nature compositionnelle de l'aspect*, Travaux de linguistique et de philologie, 29, Strasbourg-Nancy, pp. 97-102.
- Cohen, D., (1989), *L'aspect verbal*, Paris, PUF.
- Comrie, B., (1976), *Aspect*, Cambridge University Press, p. 27.
- Culioli, A. et Paillard, D., (1987), *A propos de l'alternance imparfaitif/perfectif dans les énoncés impératifs*, Revue des Etudes slaves, LIX/3, pp. 527-533.
- Franckel, J.-J., (1989), *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève, Librairie Droz, 473 p.
- Fuchs, G., (1991), (sous la direction de), *Les types de procès*, vol. 28, Série Actes et colloques, Paris, Klincksieck.
- Geerts, W. et Melis, L., (1976), *Remarques sur le traitement des modalités en linguistique*, Langages 43, pp. 108-115.
- Gosselin, L., (1996), *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-La-Neuve, Duculot, 291 p.
- Holvoet, A., (1989), *Aspekt a modalność*, Wrocław, Ossolineum, 175 p.
- Huot, H., (1974), *Le verbe 'devoir': étude synchronique et diachronique*, Paris, Klincksieck, 194 p.
- Kleiber, G., (1983), *L'emploi 'sporadique' du verbe «pouvoir» en français*, in: David J. et Kleiber G. eds, *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris Klincksieck, pp. 183-203.
- Kronning, H., (1996), *Modalité, cognition et polysémie: sémantique du verbe modal 'devoir'*, Upsala, Acta Universitatis Upsallensis, 200 p.
- Kuzmider, B., (1999), *Aspect, temporalité et modalité en français et en polonais: étude contrastive*, Paris, Ophrys, 294 p.
- Kuzmider, B., (2000), *La modalité temporalisée: quelques aspects du verbe «devoir»*, Scolia 13, Université Marc Bloch de Strasbourg,
- Mellet, S., (1988), *Temps, mode, aspect: de l'unicité des catégories verbales*, Information Grammaticale 38, pp. 16-18.
- Paillard, D., (1978), *Voix et aspect en russe contemporain*, Paris, Institut d'Etudes Slaves.
- Paillard, D., (1988), *Aspect et modalité. A propos de l'alternance perfectif/imparfaitif dans les énoncés modaux*, Revue des Etudes slaves, LX/1, pp. 65-74.
- Palmer, F.R., (1986), *Mood and Modality*, Cambridge, Cambridge University Press, 225 p.
- Sueur, J.-P., (1977), *Quantificateurs et modalités*, Langages, n° 48, Paris, Didier-Larousse, pp. 84-99.
- Sueur, J.-P., (1979), *Une analyse sémantique des verbes «devoir et pouvoir»*, Le français moderne, n° 2, pp. 97-120.
- Tasmowski, L. et Dendale, P., (1994), *'Pouvoir', un marqueur d'évidentialité*, Langue française 102, Paris, Larousse, pp. 41-55.
- Vendler, Z., (1967), *Verbs and times*, Linguistics and Philosophy, Ithaca, NY, Cornell University Press, pp. 97-121.
- Vogüé de, S. (1989), *Discret, dense, compact: les enjeux énonciatifs d'une typologie lexicale*, in: *La notion de prédicat*, coll. ERA 642, Université de Paris 7, pp. 1-37.